



(Traduction non officielle)

**Discours de Son Altesse
Cheikh Tamim Bin Hamad Al Thani
Émir de l'État du Qatar**

**À la réunion de haut niveau au sommet de l'Assemblée
Générale à l'occasion de la commémoration du 75ème
anniversaire des Nations Unies.**

Siège des Nations –Unies - New York

21 septembre 2020

Au Nom d'Allah le Clément, le Miséricordieux

Son Excellence, le président de l'Assemblée Générale,
Son Excellence, le Secrétaire Général des Nations – Unies,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, remercier son Excellence, le président de l'Assemblée Générale pour avoir tenu cette importante réunion à l'occasion de la commémoration du 75^{ème} anniversaire de la charte des Nations Unies. J'exprime aussi notre profonde gratitude pour les efforts fournis au cours des derniers mois pour que cette réunion aboutisse à la déclaration des dirigeants du monde, un document historique reflétant l'unanimité de la communauté internationale à établir une position commune envers les défis communs et à réaliser les bonnes causes des Nations Unies en matière de paix, sécurité, développement et droits de l'homme puisqu'elles sont les fondements essentiels de notre organisation.

Et nous sommes heureux que son Excellence Cheikha Alya Bint Ahmed Bin Saif Al-Thani, la représentante permanente de l'État du Qatar, ait eu la mission de diriger les débats sur le texte de cette déclaration, en partenariat avec la représentante permanente du royaume de Suède.

Monsieur le Président,

La fondation de l'Organisation des Nations Unies, au lendemain des horreurs de la Seconde Guerre mondiale, a représenté un grand espoir pour l'humanité. Elle a vu le jour après examen des conséquences de la guerre, en l'absence d'un encadrement global de relations entre états qui n'admette pas que les guerres soient un moyen de régler les différends et en l'absence de principes convenus et contraignants permettant de contrecarrer, collectivement, les actes de génocide.

L'Organisation des Nations Unies a été fondée sur l'éventualité de l'existence d'une humanité qui nous unisse, d'une compréhension commune des droits de l'homme et de sa dignité. Elle a marqué, ainsi, un tournant dans les relations internationales.

L'Organisation des Nations Unies a fait de grands progrès dans la réalisation des objectifs convenus par la communauté internationale et apporté, au cours des dernières décennies, de nombreuses contributions au progrès humain, sauvant des millions de personnes et améliorant leur vie, et ce, à travers ses diverses institutions et organisations indispensables à notre monde moderne.

Toutefois, l'Organisation des Nations Unies n'a toujours pas trouvé les mécanismes nécessaires pour imposer ses principes à ses membres. La loi de la force règne encore sur la force de la loi dans différentes parties du monde et différents domaines de notre vie.

Aujourd'hui, alors que nous sommes au seuil de la troisième décennie du siècle en cours, et malgré ces efforts estimés, le monde est toujours confronté à des défis nouveaux, sans précédent, à tous les niveaux, notamment la recrudescence des foyers de tension régionales et internationales, les problèmes de désarmement, les questions environnementales, le développement durable, le terrorisme et d'autres défis mondiaux.

L'un des défis les plus dangereux auxquels la communauté internationale a été confrontée depuis la création de l'Organisation des Nations Unies était la question de la lutte collective contre la menace d'épidémies. Il est supposé que la confrontation de l'épidémie de COVID-19 et ses graves conséquences négatives sur la vie, la santé publique et l'économie des États nous rappelle que les peuples de la terre ne sont qu'une seule famille confrontée à un destin commun et que la coopération et l'action conjointe pour relever les défis mondiaux est inévitable.

Mesdames et Messieurs,

Notre réunion d'aujourd'hui est une occasion importante pour renouveler l'engagement de la communauté internationale à l'égard du texte et l'esprit de la Charte des Nations Unies qui continuent à guider notre action internationale et restent un fondement de base pour renforcer la coopération internationale et l'aider à atteindre ses nobles objectifs.

Cela exige une évaluation et un réexamen sérieux de l'action internationale multilatérale, la nécessité d'un travail sérieux pour surpasser les obstacles que rencontrent nos efforts communs, une réforme complète, en particulier les questions de la représentativité des peuples du monde au Conseil de Sécurité, des mécanismes de mise en œuvre de ses décisions, des doubles standards de mise en œuvre, l'examen du système interne, qui rattache les questions de sécurité communes à la position de l'un des cinq grands pays membres.

Dans ce contexte, nous soulignons la position ferme de l'État du Qatar à soutenir et à accomplir les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies. Nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre la déclaration politique adoptée aujourd'hui en promouvant le multilatéralisme et la diplomatie préventive, en respectant la souveraineté et l'égalité des États, en luttant fermement contre l'usage de la force dans les relations internationales, en trouvant des solutions aux crises et conflits prolongés sur la base du droit international et les résolutions de légitimité internationale, en respectant l'État de droit aux niveaux national et international, en activant le rôle de la femme et de la jeunesse dans tous les domaines, à travers l'utilisation appropriée et légitime des progrès scientifiques, la mise en œuvre des déclarations et d'accords internationaux et en réalisant les objectifs du plan de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

En conclusion, je renouvelle l'engagement de l'État du Qatar à œuvrer avec l'Organisation des Nations Unies, à continuer de la soutenir et à renforcer le partenariat avec ses organismes pour lui permettre de relever les défis mondiaux communs et d'atteindre les objectifs ambitionnés.

Je vous remercie

Que la Paix, la Miséricorde d'Allah et ses Bénédictiones soient sur vous.